

Renforcer la mixité sociale dans les collèges dossier de presse – 9-11-2015

1. Etats des lieux de la mixité sociale dans les collèges

- 39% des collégiens : parents CSP défavorisés
- 70 collèges accueillent +82% de collégiens d'origine sociale défavorisée

2. Démarche engagée pour renforcer la mixité

- **Mixité sociale** : centrale dans la réussite, notamment des plus fragiles et dans le développement du sentiment d'appartenance (enrichissement dans la construction individuelle et collective).
- **Delahaye** : conséquence de la **Grande pauvreté** (mai 2015) sur l'échec scolaire, lui-même aggravé par la ségrégation sociale.
- **Loi d'orientation pour la refondation de l'Ecole (2013)** : création des **secteurs multi-collèges** pour favoriser la mixité sociale et scolaire. « *Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains* ».
- **Territoires pertinents** qui représentent les caractéristiques suivantes :
 - Un **ensemble de collèges**, pas trop nombreux, entre lesquels vont s'exercer le choix des familles (collège public de secteur, demande de dérogation, collège privé...)
 - Territoire avec une échelle **distance/temps réaliste** pour les déplacements élèves
 - Un ensemble de collèges **significativement « ségrégués » entre eux**, c'est-à-dire que les différences entre la composition sociale de chaque collège et la composition sociale moyenne des collégiens du territoire est importante.
- **Deux outils cartographiques d'aide à la décision fournis par le ministère** :
 - Carte d'un territoire avec localisation des collèges les uns par rapport aux autres, avec la composition sociale de la population scolaire (sous forme d'histogramme)
 - Outils permettant de visualiser les adresses des élèves scolarisés dans un collège
:::> **Objectif** : renforcer la mixité sociale, voir quelles sont les zones d'attraction, d'évitement et les phénomènes de concurrence
- **Les leviers pour renforcer la mixité sociale dans les collèges d'un territoire**
 - **Un secteur multi-collèges** : le département, en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative (élus locaux, CE, enseignants, parents d'élèves, associations partenaires de l'Ecole), détermine les contours d'un nouveau secteur multi-collèges (un

secteur = multi-collèges) qui permet de favoriser la mixité sociale. Les familles sont invitées à classer par ordre de préférence tous les établissements du secteur dont ils font partie. L'affectation répond à des critères déterminés en lien avec le département en y associant pleinement la communauté éducative. Priorité donnée aux vœux formulés par les élèves souffrant d'un handicap, bénéficiant d'une prise en charge médicale à proximité de l'établissement. Ensuite, la réglementation laisse pleine liberté aux acteurs pour déterminer les critères d'affectation (élèves boursiers, distance domicile/établissement, choix pédagogiques – langues, classes à horaires aménagés etc... – continuité cycle 3 entre Ecole/collège, maintien des liens amicaux...)

3. Un accompagnement scientifique : appuyer les acteurs locaux et diffuser les bonnes pratiques

- Accompagnement au niveau opérationnel avec le concours de chercheurs reconnus
- Accompagnement au niveau de l'évaluation globale, conduite par le Conseil Nationale d'Evaluation du Système scolaire (CNEESCO) afin d'identifier les dispositifs les plus efficaces.